

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

GT : « Pollinisation »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ Contexte :

La contribution de la pollinisation à la production agricole est double : celle-ci permet d'une part, une augmentation du rendement agricole et est d'autre part, susceptible de concourir à l'amélioration de la qualité des produits agricoles (ex : apparence, qualité nutritionnelle, durée de conservation).

La contribution des pollinisateurs domestiques ou sauvages à la production agricole a été évaluée pour la France hexagonale à 2,9 milliards d'euros pour l'année 2010¹ soit 8,6% de la valeur marchande de la production agricole destinée à l'alimentation humaine. Si près de trois-quarts des espèces cultivées à cette fin présentent une dépendance plus ou moins forte à l'action des pollinisateurs, la valeur du service de pollinisation se concentre principalement sur les cultures fruitières, légumières ainsi que sur les oléagineux. Elle est par ailleurs distribuée de façon hétérogène à l'échelle du pays. On peut dénombrer plus d'une trentaine de départements, répartis sur l'ensemble du territoire, au sein desquels la pollinisation contribue à plus de 10% de la production agricole en valeur ; cependant les départements présentant le plus fort niveau de dépendance vis-à-vis des pollinisateurs sont concentrés dans la moitié Sud de la France.

La pollinisation joue ainsi un rôle majeur dans la production alimentaire. Néanmoins, certaines pratiques culturelles participent au déclin des pollinisateurs domestiques et sauvages observé depuis une cinquantaine d'années dans les pays industrialisés. Le rapport d'évaluation de l'IPBES (2016)² sur les pollinisateurs distingue en particulier le rôle de l'agriculture intensive – aboutissant à la simplification des paysages agricoles ainsi qu'à l'altération des ressources alimentaires et des habitats des pollinisateurs – et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ces pressions d'origine agricole entrent en interaction avec d'autres facteurs de stress tels que les changements d'usage des sols, la pollution de l'environnement, les espèces exotiques envahissantes, les agents pathogènes et le dérèglement climatique.

Le plan national en faveur des pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026 vise notamment à développer et maintenir le service écosystémique de pollinisation par le biais d'un aménagement de l'espace agricole et la mise en œuvre de pratiques culturelles favorables à l'ensemble des

¹ Commissariat général au développement durable – EFSE, Le service de pollinisation, 2016.

² IPBES (2016). The assessment report of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services on pollinators, pollination and food production. S.G. Potts, V. L. Imperatriz-Fonseca, and H. T. Ngo (eds). Secretariat of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Bonn, Germany. 552 pages.

pollinisateurs. Cette action s'appuie en particulier sur la mobilisation de dispositifs d'incitations tels que les éco-régimes ou les mesures agro-environnementales et climatiques de la politique agricole commune (PAC) ou le plan de relance. Ces dispositifs peuvent porter sur différents leviers de conservation en milieu agricole : favoriser la diversité des assolements, la richesse et diversité de la flore, limiter/supprimer l'utilisation d'intrants ou encore réimplanter des infrastructures agro-écologiques. Le plan appelle à concevoir et mettre en œuvre ces dispositifs en s'appuyant notamment sur la connaissance des enjeux de conservation des pollinisateurs (ex : aires à fort déficit de pollinisation pour les cultures mais aussi conservation des pollinisateurs au titre de leur valeur patrimoniale, d'espèces endémiques, de leur valeur écologique, etc.) et leur distribution à l'échelle du pays.

■ Rôle et missions :

Dans ce contexte, l'Anses se propose d'élaborer une méthode pour mesurer et cartographier ces enjeux associés aux pollinisateurs et au service de pollinisation pour les filières agricoles à l'échelle de la France hexagonale (ex : filières à destination de l'alimentation humaine, animale et cultures énergétiques). La définition territorialisée de ce niveau d'enjeux nécessite de déterminer la capacité des pollinisateurs à fournir le service de pollinisation au sein des écosystèmes agricoles (offre) – cette offre étant fonction du caractère favorable des milieux vis-à-vis des espèces pollinisatrices et du niveau de pression pesant sur ces dernières – et de la mettre en regard de la demande des filières agricoles vis-à-vis de ce service. Cette demande peut être caractérisée par le biais d'une diversité d'indicateurs (ex : surfaces en cultures dépendantes des pollinisateurs, production associée en volume, etc.). La mobilisation d'indicateurs économiques (ex : production agricole en valeur attribuable à la pollinisation) et la mise en œuvre d'une démarche par filière (évaluation de leur degré de vulnérabilité face au déclin des pollinisateurs) pour caractériser la demande et le niveau de dépendance apparaissent particulièrement pertinentes pour fournir une définition ajustée des enjeux associés au service de pollinisation. Afin d'identifier les synergies et les arbitrages entre différents enjeux de conservation, il apparaît également nécessaire de caractériser la demande émanant de catégories d'acteurs en dehors des filières agricoles (ex : jardins/vergers particuliers, auto-production alimentaire) pouvant porter sur d'autres types de bénéfiques (ex : qualité esthétique des paysages, récréation) ainsi que les enjeux de conservation au titre de la valeur écologique des espèces pollinisatrices. Enfin, la connaissance des facteurs influençant l'offre de pollinisation permet aussi de formuler des recommandations sur les leviers de conservation à mobiliser au niveau des zones à forts enjeux.

Le groupe de travail (GT) sera chargé des missions suivantes :

- Développer une méthode permettant de mesurer et cartographier :
 - La capacité des pollinisateurs – domestiques et sauvages – à fournir le service de pollinisation (offre) ;
 - La demande et le niveau de dépendance des filières agricoles (notamment les filières à destination de l'alimentation humaine, animale et cultures énergétiques) vis-à-vis de ce service, en particulier au plan économique ;
 - La demande émanant d'autres acteurs que les filières agricoles pouvant porter sur d'autres types de bénéfiques.
- Documenter et cartographier le développement du marché de pollinisation (prestation de pollinisation³) en France hexagonale ;

³ Une prestation de pollinisation consiste en l'installation par un apiculteur de colonies d'abeilles domestiques sur des cultures pendant la période de floraison en contrepartie d'une rémunération par les agriculteurs. Un tel dispositif peut être complété par l'apport de colonies de bourdons domestiques ou d'osmies.

- Développer une méthode permettant d'analyser l'articulation de l'offre et de la demande pour ce service à l'échelle de la France hexagonale et d'établir *in fine* une cartographie des enjeux de conservation des pollinisateurs ;
- Mener une réflexion sur les critères de hiérarchisation des zones à enjeux qui permettraient notamment d'appuyer une priorisation des actions en faveur des pollinisateurs.

Le GT « Pollinisation » sera rattaché au comité d'experts spécialisé (CES) « Analyse socio-économique » (CES ASE) qui sera le CES pilote de l'expertise. Ainsi, il rendra compte régulièrement au CES ASE et, à l'issue de ce travail, il transmettra son rapport au CES pour validation finale, avant constitution de l'avis de l'Anses. Le CES « Santé et bien-être des animaux » (CES SABA) prendra en charge la validation des parties du rapport relevant de ses domaines de compétence (santé de l'abeille). Les CES PHYTO et SANTVEG seront informés des travaux du GT.

■ **Composition et fonctionnement :**

Le GT sera constitué d'une quinzaine d'experts (français ou étrangers), nommés *intuitu personae* pour la durée des travaux sur décision du directeur général de l'Anses. Les compétences spécifiques recherchées sont mentionnées dans la fiche « compétences ».

Les travaux du GT devraient débuter en septembre 2024, pour une durée de deux ans. Ce collectif d'experts se réunira en séances plénières environ une fois toutes les six semaines (en présentiel ou en visioconférence). Il est notamment attendu de la part de chaque expert de contribuer aux travaux d'expertise collective ainsi qu'à la rédaction et la relecture du rapport associé. La langue de travail est le français.

Le GT pourra auditionner les représentants d'organismes (représentants de filières, instituts techniques) ou de parties prenantes dont il jugerait la contribution utile à ses travaux.